



Colomiers, le 21 février 2024

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr
courriel : Drhfs-sj-bmsepe@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} mars au 31 mars 2024

La hausse des prix atteint 4,9% sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile. Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et des travailleuses, sont aujourd'hui précaires. Les luttes locales interprofessionnelles sont nombreuses pour exiger la prime pouvoir d'achat, pour des revalorisations du régime indemnitaire, pour des NAO conséquentes. Les agriculteurs et agricultrices, et nous parlons bien de celles et ceux qui essaient de vivre de leur travail et non des grands producteurs, ont récemment tenté d'alerter le pays sur leurs conditions d'existence. Dans le même temps, les profiteurs du CAC 40 s'enrichissent et l'immense majorité de la population n'en peut plus.

Face à cette réalité de précarisation des agent.es publics, plutôt que d'augmenter nos salaires, le gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées et exceptionnelles, comme la prime « Pouvoir d'achat ». Ces derniers mois, de très légères augmentations du point d'indice, fixé aujourd'hui à 4,92 €, ont été accordées, qui concernent les rémunérations des 5,6 millions d'agent.es publics. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à rattraper le SMIC qui, lui, bénéficie d'une réévaluation automatique liée à l'inflation (revalorisé de 1,13%), contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre « reste à vivre » n'a fait que baisser. **Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,36 € !**

En ce début d'année, cinq points d'indice ont été accordés le 1er janvier à tout.es les agent.es, ce qui correspond royalement à moins de 25€ brut... Comme la valeur du point n'a pas bougé, la grille continue à « se tasser ». Les huit premiers échelons de la grille C1 sont à un seul point d'indice de décalage. Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 €, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 € !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit réellement augmenté. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent.es publics, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite. Ces mesures sont à même de redonner une dynamique à nos carrières.

Dans la Fonction publique, l'annonce d'une année blanche au titre de l'évolution de la valeur du point d'indice est irrecevable. La volonté d'introduire toujours plus de rémunération au mérite, notamment dans le projet de loi « Accès, Parcours, Rémunération », est une négation des éléments constitutifs du travail dans la Fonction publique qu'il s'agisse de ses finalités, de sa dimension collective, de la reconnaissance des qualifications, ... Ce type de rémunération n'est par ailleurs pas pris en compte dans le calcul des pensions. Il est source de discriminations et accroît les inégalités, plus particulièrement entre les femmes et les hommes. C'est inacceptable !

Ces injustices sociales conduisent la CGT Intérieur à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis.

Au cours du mois de mars se dérouleront les journées d'action du 8 pour l'égalité femmes-hommes, et du 19 pour les salaires.

Le 8 mars 2024, journée internationale pour les droits des femmes, la CGT Intérieur appelle les personnels du ministère de l'intérieur à se mettre en grève et à manifester pour, notamment, le droit à l'avortement, la fin des violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des filières professionnelles à prédominance féminine

Le 19 mars 2024, dans le prolongement de l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, la CGT Intérieur appelle les agent.es publics du ministère de l'intérieur à se mettre en grève et à participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour, notamment, la revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, des traitements, des salaires, des retraites, des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous, pour l'abandon du projet de loi "Fonction publique".

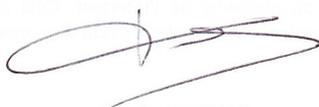
L'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- une information claire aux agent.es sur les conséquences des J.O. ;
- le retrait du texte de réforme des retraites ;
- le retrait de la loi asile-immigration ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrites, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent-es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agent.es par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales ;
- l'arrêt des interdictions des manifestations et des poursuites contre nos militant.es ;

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre les salaires, l'égalité, leurs conditions de travail, **l'Union des syndicats CGT Intérieur s'inscrit pleinement dans les journées de mobilisation des 8 et 19 mars**, et dépose un **préavis de grève pour les journées du 1er au 31 mars 2024 ainsi que les nuitées en amont et en aval** pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Karine TARTAS

secrétaire générale adjointe

Copie à :

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Frédéric VEAUX, directeur général de la police nationale.